



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 5347 du 14/07/2015

**Internats annexés - Déclarations DIMONA : modifications importantes**

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné  
 libre confessionnel  
 libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : enseignement obligatoire

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

#### Période de validité

- A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015

#### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

#### Mot-clé :

Internats annexés

#### Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
  - Aux Administrateurs(trices) des internats et des homes d'accueil de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Pour information :
- Aux Organisations syndicales ;
  - Aux Commissaires et délégués du Gouvernement

**Signataire**

Ministre / Administration : AGE - Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie – Bruxelles  
Madame Colette Dupont  
Directrice générale a.i

**Personnes de contact**

Service ou Association : Direction de la Coordination

Nom et prénom	Téléphone	Email
Jean-Luc DUVIVIER	02/413.36.44	<a href="mailto:jean-luc.duvivier@cfwb.be">jean-luc.duvivier@cfwb.be</a>

## **Objet : Déclarations DIMONA pour les Membres du personnel des internats annexés – Création de numéros ECOT spécifique**

---

Les obligations fédérales en matière de déclarations DMFA et d'encodage DIMONA imposent à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'améliorer continuellement ses pratiques afin de garantir les droits sociaux des membres du personnel.

### **Jusqu'au 31 août 2015**

Les membres du personnel en fonction au sein d'un internat annexé sont rémunérés sous le N° ECOT de l'établissement siège. A titre d'exemple, un surveillant éducateur en fonction dans un internat annexé est rémunéré sous le N° ECOT de l'établissement d'enseignement fondamental ou secondaire auquel l'internat est attaché. La déclaration DIMONA s'enregistre également sur le numéro de l'établissement d'enseignement secondaire.

### **A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

Un numéro ECOT et un numéro FASE spécifiques seront créés pour chaque internat annexé. Tous les membres du personnel en fonction au sein de ces internats seront donc rémunérés sous de nouveaux numéros dont la liste figure ci-après :

### **Internats annexés de l'enseignement secondaire ordinaire**

<b>N° FASE</b>	<b>N°ECOT</b>	<b>Nom internat annexé</b>
5172	8008248017	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL ARLON
5173	8010248028	INTERNAT ANNEXE A L'INSTITUT TECHNIQUE DE LA C.F. ETIENNE LENOIR
5174	8008246074	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL D'AYWAILLE
5175	8008248034	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL BASTOGNE-HOUFFALIZE
5176	8008245073	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL BEAUMONT
5177	8008245082	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL BINCHE
5178	8008248138	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL BOUILLON-PALISEUL
5179	8008242085	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL RIVA-BELLA
5180	8008242093	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL GATTI DE GAMOND
5181	8008242233	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL JEAN ABSIL
5183	8008242839	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL UCCLE 1
5184	8008242949	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL CROMMELYNCK
5185	8008245387	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL LES MARLAIRES
5186	8008245213	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL CHIMAY
5187	8008248383	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL G. ET G. GILSON
5188	8008249160	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL DU CONDROZ JULES DELOT
5189	8008249225	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL ADOLPHE SAX
5190	8010249234	INTERNAT ANNEXE A L'INSTITUT TECHNIQUE DE LA C.F. - DINANT
5191	8008245254	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL ENGHEN
5193	8008245315	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL JOURDAN
5197	8008248412	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL LA ROCHE-EN-ARDENNE
5198	8010248449	INTERNAT ANNEXE A L'INSTITUT TECHNIQUE DE LA C.F. CENTRE ARDENNE
5199	8008246487	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL LIEGE ATLAS

5201	8008246595	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL PRINCE BAUDOIN
5202	8008245997	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL THOMAS EDISON MOUSCRON
5205	8008248563	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL NEUFCHATEAU-BERTRIX
5207	8008242661	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL RIXENSART
5208	8008249741	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL ROCHEFORT-JEMELLE
5209	8008246757	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE
5210	8008245830	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL SAINT-GHISLAIN
5211	8008246791	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL AIR PUR
5215	8008246883	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL THIL LORRAIN
5214	8004245020	INTERNAT ANNEXE A L'ECOLE FONDAMENTALE ANNEXEE D'ANTOING
5216	8008248811	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL VIELSALM
5217	8008246927	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL VISE
5218	8008246937	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL WAIMES
5219	8008242884	INTERNAT ANNEXE A L'ATHENEE ROYAL WATERLOO

### **Internats annexés de l'enseignement spécialisé.**

<b>N° FASE</b>	<b>N°ECOT</b>	<b>Nom internat annexé</b>
5327	8006245075	INTERNAT ANNEXE A L'I.E.S.P.C.F. L'ARC-EN-CIEL
5329	8006245129	INTERNAT ANNEXE A L'E.F.S.C.F. LA ROSERAIE
5330	8006245346	INTERNAT ANNEXE A L'E.P.S.E.S.C.F. DE FRASNES-LEZ-BUISSENAL
5331	8006246323	INTERNAT ANNEXE A L'E.P.S.E.S.C.F. ETIENNE MEYLAERS
5332	8006246339	INTERNAT ANNEXE A L'E.P.S.E.S.C.F. LES ORCHIDEES
5333	8006248820	INTERNAT ANNEXE A L'I.E.S.P.S.C.F. DE VIELSALM
5335	8006249468	INTERNAT ANNEXE A L'E.P.S.E.S.C.F. MARIETTE DELAHAUT

**Il vous appartient, en qualité de responsable des encodages DIMONA, de fermer cet encodage pour un membre du personnel en fonction dans l'internat annexé sous le numéro de l'établissement siège et d'ouvrir une nouvelle déclaration sous le numéro de votre internat repris ci-dessus et ce, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015.**

Pour le personnel **nommé** et affecté à l'internat, il convient de fermer la DIMONA (DIMONA OUT) sur le numéro de l'athénée/école au 31.08.2015. Il y a lieu ensuite d'encoder une DIMONA IN au 01.09.2015 sur le nouveau numéro de sous-entité (=N°ECOT) de l'internat annexé (voir ci-dessus).

Le personnel temporaire affecté à l'internat annexé doit être encodé, à partir du 01.09.2015, sur le nouveau numéro de sous-entité (=N°ECOT) de l'internat annexé (voir ci-dessus).

Si un membre du personnel travaille à l'internat et à l'athénée/école, deux DIMONA sont nécessaires, une sur chaque numéro de sous-entité.

Pour le personnel ouvrier et administratif, les mêmes directives doivent s'appliquer. Il faut néanmoins respecter la réglementation en matière d'affectation. S'ils sont affectés et rémunérés (voir CF12) à l'internat, à l'athénée ou aux deux endroits à la fois, il est indispensable d'avoir un encodage DIMONA qui reflète les affectations et ce, suivant la même procédure que pour les autres membres du personnel.

Les déclarations DMFA pour les membres du personnel rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles seront adaptées par l'ETNIC à la suite de la modification des encodages opérés par les agents des Directions déconcentrées.

Selon la fonction exercée par un membre du personnel comme par exemple 'surveillant éducateur d'internat', la ligne de traitement de ce dernier sera basculée vers le nouveau numéro ECOT.

Sauf information contraire de la part des chefs d'établissement, le personnel ouvrier et administratif continuera à être rémunéré sur le numéro ECOT de l'établissement siège.

Je vous rappelle l'importance de la concordance entre la déclaration DIMONA de votre membre du personnel et les déclarations DMFA. Je vous invite à contacter la Direction déconcentrée dont dépend votre établissement si vous constatez une erreur à ce sujet.

**Remarque importante concernant l'accès à l'application GESP sur le portail des applications métiers ([www.am.cfwb.be](http://www.am.cfwb.be)):**

Pour accéder à l'application GESP pour les données des membres du personnel de l'internat annexé, il conviendra à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 de se connecter avec **l'identifiant et le mot de passe de l'Internat annexé ([ec00fase@adm.cfwb.be](mailto:ec00fase@adm.cfwb.be)) (voir ci-dessus)** et non plus avec celui de l'athénée/école.

La Directrice générale a.i.

Colette DUPONT